

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

L'annonce avait été faite à doses homéopathiques et successives, comme pour mieux préparer les esprits ; mais pour autant les coupes budgétaires imposées à l'État dès 2013 ont de quoi choquer !

Ainsi, les dépenses de fonctionnement devront baisser dans chaque ministère de 7% dès 2013, puis de 4% par an en 2014 et 2015 soit 15% en trois ans. Pour la petite histoire, c'est plus que la feuille de route du gouvernement FILLON qui prévoyait 10% d'économies de 2011 à 2013.

Si ces mesures d'économies concernent tous les ministères, il n'en va pas de même pour les dépenses de personnel car les secteurs « non prioritaires » devront réduire leurs effectifs de 2,5% par an.

Pour **Force Ouvrière**, alors que la « grande » conférence sociale s'est tenue les 9 et 10 juillet, le gouvernement a déjà fait ses choix dont il a donné l'exclusivité à la presse.

Dans ces conditions, on se demande vraiment à quoi va servir l'évaluation annoncée de l'Administration alors même que la logique comptable sur les effectifs de la Fonction Publique va perdurer.

Une fois de plus le dialogue social est contourné, voire dévoyé. Nous avons le sentiment de revivre un passé pas si lointain, où nous étions sans cesse mis devant le fait accompli ! Il est plus que temps de sortir de cette politique qui considère le service public et ses fonctionnaires comme les seules variables d'ajustement budgétaire.

Pour **Force Ouvrière**, ces annonces ont été autant de gages donnés avant le sommet Européen pour montrer que la France ne renonçait pas à la marche forcée vers les 3% de déficit budgétaire, ce qui implique une politique d'austérité.

Force Ouvrière, 1ère organisation syndicale de la Fonction Publique d'État, ne supportera pas d'avantage que les fonctionnaires continuent de subir le diktat de l'Union Européenne et des marchés financiers.

En n'ayant donné aucune consigne de vote aux élections présidentielles et législatives, en restant libre et indépendant, **Force Ouvrière** ne sera pas gêné aux entournures pour continuer de porter ses revendications et notamment la préservation et la défense du service public républicain, nécessitant l'arrêt immédiat de la RGPP !

Rappelons qu'aux Finances, le périmètre ministériel a perdu 25 000 emplois et que conjuguées aux multiples réformes structurelles subies par toutes les Directions, les conditions de travail dans les services sont devenues catastrophiques, comme en témoignent les conclusions de l'observatoire interne.

Faute d'une prise en compte réelle de l'état actuel des services, et de mesures concrètes sur les emplois, nous considérons que le climat social risque fort de se tendre très rapidement.

Dans une période de crise économique où les rentrées fiscales et la lutte contre toutes les fraudes se doivent d'être des priorités, nous considérons qu'il est inconcevable que Bercy soit encore un ministère qui rende des emplois.

A la DGFIP, Direction emblématique de la RGPP, la politique de suppressions d'emplois génère instabilité, détresse des agents et conflits dans les services. Il est urgent que les orientations ministérielles soient clarifiées sur le devenir de notre réseau.

De plus, la mise en place des nouvelles règles de gestion cristallise également le mécontentement des agents. A n'en pas douter, la poursuite des coupes drastiques dans les effectifs de la DGFIP ne manquera pas d'impacter cette harmonisation, notamment la question des mutations directement liée aux emplois.

Cette CAP locale doit statuer sur les mutations des agents de catégorie B de la filière fiscale au 1er septembre ainsi que l'affectation des lauréats de la liste d'aptitude de C en B, également appelés délégués.

Ce mouvement de mutation s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles règles de gestion qui doivent se mettre en place progressivement dans une période dite de convergence avant l'unification du système cible en 2014.

FO-DGFIP considère qu'il lui faut revendiquer ce qui se fait de mieux pour les personnels dans chacune des filières pour l'élaboration de règles de gestion lisibles et compréhensibles pour tous les agents de la DGFIP.

Concernant les promotions de C en B par concours internes et listes d'aptitude, **FO-DGFIP** continue de revendiquer l'affectation dans le département d'origine des lauréats, disposition qui favorise la promotion sociale des personnels.

Concernant les demandes de mutations prioritaires, **FO-DGFIP** considère qu'un système basé sur la seule ancienneté administrative n'apporte aucune transparence pour les personnels car le délai d'attente n'est plus maîtrisé ce qui pérennise les situations difficiles sans lisibilité pour l'agent.

C'est la raison pour laquelle et pour ces demandes prioritaires, **FO-DGFIP** continue de revendiquer un système qui soit basé sur l'ancienneté du fait générateur de la demande.

FO-DGFIP revendique également que cette période de convergence doit aussi avoir pour vocation de préserver les droits des agents dont les demandes de mutations étaient classées à l'ancienneté de la demande antérieurement au 1er septembre 2011. A ce titre **FO-DGFIP** veillera au respect des engagements internes sur les tableaux locaux.

FO-DGFIP rappelle que le droit à mutation est un droit fondamental et exige donc la mise en place de garanties visant à ce qu'aucun agent ne soit lésé dans son droit à mutation, dans le cadre du nouveau dispositif et au-delà de la période de convergence.

Pour **FO-DGFIP**, ces garanties sont indissociables de l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, qui non seulement mettent en danger les agents et le service public mais sont aussi la cause principale du blocage des mutations.

Les élus FO DGFIP 62 :

Titulaires

Laurent VASSEUR et Jacques REGNIER

Suppléants

Laurence DIDAUX et Justine KORKUT

Expert

Hervé FALSCHOWSKI